Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502297-20260602-312026-DE

COMMUNE DE POCÉ-LES-BOIS

Département d'Ille-et-Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 JUIN 2026

Affaire n°31-2026

L'an deux mille vingt-six, **le deux juin** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POCÉ-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Frédéric MARTIN, Maire.

Date de la convocation : le 27 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 12

Étaient présent(e)s : M Frédéric MARTIN (Maire) – M Jean-François BORDAIS (1er Adjoint) – Mme Nadine BRARD (2ème Adjointe) - M Raboana RANAIVO - M Dominique RUBIN – M Thierry MONTENAT – Mme Nathalie TERRIEN – Mme Ludivine THOMAS — Mme Aurélie HAILLOT - M Albéric JOHANET - Mme Maud EL KOUCH - M Baptiste DUVAL.

Étaient absent(e)s et excusé(e)s : Mme Dorothée du PONTAVICE – Mme Julie STEFANELLI – M Dorian MASSON.

OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – Désignation d'un(e) délégué(e) élu(e) référent(e)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération n°51-2023 en date du 16 octobre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la signature de la convention territoriale globale (CTG) du bassin de vie secteur ouest de Vitré Communauté qui est un nouveau dispositif mis en place pour remplacer les Contrats Enfance Jeunesse.

Il s'agit d'une démarche stratégique partenariale ayant pour objectif d'élaborer un projet de maintien et de développement des services aux familles sur le territoire dans une logique de respect des compétences de chacun.

La Convention Territoriale Globale (CTG) n'est pas un dispositif financier mais un accord politique global unique conclu entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) d'Ille-et-Vilaine et les collectivités pour une durée de 4 à 5 ans.

5 Conventions Territoriales Globales sont engagées de 2023 à 2027 entre les 46 communes de Vitré Communauté et la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine. Chaque CTG correspond à un bassin de vie de Vitré Communauté.

La CTG permet de coordonner les politiques en faveur des familles (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, etc.) et vise à adapter l'offre de services aux besoins du territoire en s'appuyant sur un diagnostic partagé et un plan d'action pluriannuel.

Concernant le bassin de vie « secteur ouest », sa mise en œuvre mobilise les élus, les services municipaux et les partenaires locaux, avec un pilotage assuré par Châteaubourg et les communes membres dudit bassin de vie : Châteaubourg, Cornillé, Domagné, Louvigné-de-Bais, Pocé-les-Bois, Saint-Aubin-des-Landes, Saint-Didier et Saint-Jean-sur-Vilaine.

Son financement repose sur les engagements conjoints de la CAF et de la commune, via des aides contractualisées et des financements de droit commun. Les moyens humains s'appuient principalement sur les équipes existantes.

Comme le précise la Convention cadre, le maire est membre titulaire du Comité de Pilotage de Vitré Communauté. Il est possible cependant de désigner, sur décision du conseil municipal, un élu référent « CTG » par délégation.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502297-20260602-312026-DE

Il est proposé à l'assemblée :

- ***d'ACTER que Monsieur le Maire sera membre titulaire du COPIL de Vitré*** [illegible] ***Territoriale Globale ;***
- ***de DÉSIGNER Madame Aurélie HAILLOT, en tant qu'élue référente « CTG » par délégation ;***
- ***d'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.***

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, **ADOPTE** les propositions susmentionnées.

Fait et délibéré à Pocé-les-Bois, le 02 juin 2026.

Pour extrait conforme et certifié exécutoire,

Le Maire,
Frédéric MARTIN

MAIRIE DE POCE-LES-BOIS 35 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
Aurélie HAILLOT